

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la commission d'enseignement du 24 novembre 2023.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
Membres présents ayant voix délibérative :	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Au regard du besoin de compétences exprimé par le milieu socio-professionnel dans lequel s'inscrit l'Université de Nîmes, de la demande du secteur de l'immobilier dans le Gard et de la volonté d'offrir aux étudiants ayant suivi d'autres formations (BTS notamment professions immobilières, BUT Carrières juridiques et/ou une licence de droit) de se spécialiser dans le droit de l'immobilier, la création de la Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Droit de l'Immobilier est approuvée conformément au document annexé à la présente délibération.

Fait à Nîmes le 13 décembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

Demande d'ouverture du diplôme

Licence professionnelle *Activités juridiques : métiers de l'immobilier*

Présentation de la formation

Objectifs de la formation :	<p>Former des juristes en droit immobilier qui seront susceptibles de travailler dans les nombreux et divers secteurs du droit privé immobilier et d'accéder à différentes professions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Transaction et commercialisation immobilières : agent immobilier, conseiller en immobilier d'entreprise ;- Gestion immobilière : administrateur de biens, syndic de copropriété, gestionnaire d'immeuble, gestionnaire patrimonial ;- Construction et rénovation immobilières : promoteur, marchand de biens, chargé de prospection foncière, vendeur d'immeuble à construire, vendeur d'immeuble à rénover.- Expertise immobilière- Entreprises diverses (notamment dans le secteur bancaire) : juriste en immobilier, particulièrement pour les entreprises souhaitant investir dans l'immobilier.
Organisation de la formation :	<p>Formation annualisée (de septembre à septembre). En alternance (sur un rythme de principe de 3 jours en entreprise et 2 jours en cours, ce rythme répondant à la demande locale du secteur professionnel).</p> <p>Volume horaire de 420 heures : 300 heures d'enseignements, 120 heures correspondant au projet tuteuré.</p>
Modalités d'enseignement :	<p>La formation sera ouverte exclusivement en alternance, à la formation initiale et à la formation continue, par contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation, conclu pour une durée de 12 mois.</p>

Volume horaire de la formation :	Le volume horaire de la formation sera de 420 heures pour des contrats de 12 mois, dont 300 heures d'enseignements (dont 20h d'anglais immobilier) et 120 heures consacrées au projet tuteuré.
Lieux de la formation :	Université de Nîmes et Lycée Philippe Lamour (Nîmes).
Liens avec la recherche :	S'agissant d'une licence professionnelle, les liens avec la recherche ne sont pas amenés à être significatifs. Néanmoins, les activités juridiques menées dans le secteur de l'immobilier conduisent à maîtriser la gestion de divers risques (qu'il s'agissent de ceux liés à la conclusion des multiples contrats concernés ou de ceux en lien avec les techniques de construction utilisées), ce qui s'inscrit directement dans les thématiques de recherches de l'EA Chrome de l'Université de Nîmes qui portent sur les risques chroniques et émergents, en particulier dans son axe qui a pour objet l'étude des « organisations, (du) bien-être et (de) la sécurité des populations ».
Liens avec le monde socio-économique :	La formation s'appuiera sur le réseau professionnel de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP).
Effectifs attendus :	15 à 20 étudiants par promotion.
Origine des publics :	<p>Formation initiale : Etudiants titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une deuxième année de licence de droit, voire d'une Licence en droit - d'un BTS Professions immobilières ou Notariat - d'un BUT carrières juridiques <p>Formation continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salariés en emploi ou en reconversion - spécialisation professionnelle titulaire d'un Bac+2 (en fonction de prérequis juridiques)